

UNSS Collège Daniel Argote



Fonctionnement et calendrier 2018/2019

Fonctionnement de l'Association Sportive

L'AS du Collège Daniel Argote est une association loi 1901 dont le président est M. DUFAU, principal de l'établissement.

Son fonctionnement est le même que toute association sportive et relève d'une Fédération : l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Notre établissement, rattaché au district d'Orthez, fonctionne en priorité sur un secteur géographique proche et relève de la Direction Départementale 64B.

Toutefois, à l'issue de phases qualificatives, nous pouvons être amenés à rencontrer des équipes dans tout le département et en dehors (phases Académiques et France).

Organisation interne :

- **Les horaires**

Les horaires peuvent changer en fonction du calendrier selon qu'il y a des rencontres ou des entraînements :

1. Jour d'entraînement : 13h – 15h00
2. Jour de compétition : 13h – 16h30

- **Repas du midi**

Un repas peut être pris à la cantine si vous en informez à l'avance Madame la gestionnaire qui facturera un ticket à cette occasion.

Votre enfant peut également amener son pique-nique qu'il mangera avec ses camarades à la cantine dans une salle prévu à cet effet.

- **Prise en charge des élèves**

Les élèves sont récupérés dans la cour du collège après leur repas du midi et sont conduits au gymnase.

Les bus assurant les déplacements vers les installations sportives partent et reviennent au parking du gymnase.

Les enfants sont récupérés aux horaires indiqués sur ce même parking.

Il est possible de récupérer son enfant sur les sites des compétitions sous réserve d'en informer les professeurs responsables.

- **Gratuité de la licence**

Comme tout fonctionnement associatif, une licence annuelle est souscrite à l'Union Nationale du Sport Scolaire,

Notre Etablissement a pris l'option d'une gratuité pour tous afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique sportive et à la vie associative.

- **Certificat médical**

Depuis la loi de modernisation du système de santé - Loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 - « *Tout élève apte à l'Education Physique et Sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires* ».

Par conséquent il n'est plus demandé de certificat médical pour votre enfant apte pour l'EPS, à l'exception de la pratique du Rugby en compétition UNSS, en raison de chocs potentiels.



CALENDRIER 1ere Phase (jusqu'à février)



DATES	ACTIVITÉS	LI
05/09/18	Réunion de rentrée	Montardon
12/09/18	Entraînement intramuros Handball/Rugby	Collège Argote
19/09/18	Entraînement intramuros Handball/Rugby	Collège Argote
26/09/18	Journée Nationale du Sport Scolaire	Lac de Biron
03/10/18	Journée de brassage J1 Rugby	Orthez
10/10/18	Journée de brassage district Hand-Ball J1	?
17/10/18	Entraînement Intramuros Futsal	Collège Argote
Vacances de TOUSSAINT		
07/11/18	Journée jeunes officiel intra	?
14/11/18	Journée de brassage Hand-Ball J2	Orthez
21/11/18	Journée de brassage Futsal J1	Orthez
28/11/18	CROSS départemental	Orthez
05/12/18	Journée brassage district Rugby J2	?
12/12/18	Entraînement intramuros	Collège Argote
19/12/18	CROSS Académique Finale district Rugby	? Orthez
Vacances de NOËL		
09/01/19	Finales district Hand-Ball	Orthez
16/01/19	Finale district Futsal Acrogym 1er tour district	Orthez
23/01/19	Entraînement intramuros ou finales départementales	
30/01/19	Finales départementales MG et MF	
06/02/19	Finales départementales BG et BF Acrogym 1er tour district	Argote (Morlaas)
13/02/19	Acrogym 2ème tour district	



